

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 20 juin 2011

Date de convocation : 16 juin 2011

PRESENTS : ZDAN Michel, Josette FERNET, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, CHENIN Joséphine, DEMESSANCE Florence, Mme Evelyne SABATIER, GLENADEL Jacques, MESPLES Noël, TEYSSEYRE Catherine.

EXCUSES : NOYES Sylvie

ABSENTS :

SECRETAIRE : ...VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU : Séance ouverte à 20h40

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23/05/2011**

Compte-rendu approuvé après modifications apportées.

2. **Schéma départemental de coopération intercommunale**

Après débat, le conseil prend une délibération à l'unanimité pour émettre un avis défavorable au SDCI.

3. **Annulation délibération du 3/05/2010 parcelle A715**

Le conseil vote à l'unanimité l'annulation de la délibération en raison de la non identification par les services des hypothèques (changement de lois, remembrement de toutes les parcelles de la commune, changement de propriétaires divers, changement de numérotation). Tous ces éléments ont créé la confusion. De fait, plus d'un an après les délibérations du CCAS tout comme celle du Conseil Municipal avaient perdu toute valeur ; le CCAS restant propriétaire de ladite parcelle.

4. **Etablissement du DCE salle polyvalente (dossier de consultation des entreprises)**

Report au prochain conseil.

5. **Travaux Pool Bernadou**

a) Annulation délibération du 23/05 : Annulation de la délibération à la suite d'un montant erroné.

b) Nouvelle affectation : Le montant réel est de 5860.40 € TTC pour la société Aguirre qui reste inférieur aux autres devis. Le conseil vote à l'unanimité le choix de la société Aguirre.

6. **Fête de la Musique**

Le point sur les préparatifs est exposé par M. Lorrain. Le nombre de convives s'élève à environ 250 personnes.

7. **PLU**

- a) Situation d'avancement : Prochaines réunions : 12 septembre réunion avec les agriculteurs, et dans la même semaine réunion avec les services. Schéma communal d'assainissement revu.
- b) Convocation d'une assemblée publique : mercredi 29 juin à 20h00 avec la présence de Mme Nuniez pour présentation du PLU

8. Questions diverses

- a) Tirage au sort des jurés d'assises
- b) Compte-rendu SIASC
- c) Compte-rendu SIC
- d) Situation comptable en cours
- e) Point sur le bar-restaurant : formation Adepfo, rendez-vous avec les gérants le samedi 25/06 à 9h.
- f) Une société propose d'enlever les nids de frelons, guêpes. Voir en mairie pour les coordonnées.
- g) Monsieur Le Maire nous communique qu'il a été informé par les services de gendarmerie de Cintegabelle de la convocation de l'ex-présidente du Comité des fêtes (en exercice en 2008) par les services du Procureur de la République à la Maison de Justice et du Droit de Tournefeuille ; cette convocation fait suite à la plainte qu'il a déposée le 9/05/2009 et des investigations menées par les services de gendarmerie. Le résultat de cette audience (ou ultérieure) sera communiqué en temps utile.
- h) Concernant l'ex-présidence du Comité des fêtes 2010 démissionnaire, Monsieur Le Maire a été interpellé sur d'éventuelles rumeurs qui se propageraient concernant l'honorabilité de la Présidente. Il avoue être surpris de ces informations venant de la Gendarmerie et donc à prendre au sérieux. Il demande aux élus s'ils ont eu échos de propos qui pourraient porter atteinte à l'ex-présidente ou sa famille, ou d'un tel climat « délétère » qui viendrait parasiter les investigations en cours.

Les élus semblent tous surpris de cette affirmation. Ils n'ont pas eu la moindre interpellation, le moindre questionnement ou soupçon sur cette affaire.

Pour mémoire, ils tiennent à souligner que ni le Conseil, ni Le Maire ne sont pas à l'origine d'une diffusion publique dans toutes les boîtes aux lettres de la commune de certaines conclusions à l'origine de la situation actuelle (compte rendu d'assemblée publique du comité des fêtes) complétées d'un article sur le journal « La Dépêche du Midi », dans des termes particulièrement « suspicieux » à l'encontre de Monsieur Le Maire, et donc à la mise en place d'un conflit public auquel ils n'ont pas voulu répondre. D'ailleurs, il n'a jamais été question d'attaquer qui que ce soit, mais d'avoir une réponse à un souci d'utilisation d'argent public (subvention communale), ce que le Conseil continue à juger légitime. Ils rappellent ici qu'aucune réponse tangible n'a toujours pas été portée à leur connaissance.

De fait, ils ne voudraient pas que ceux-là même qui se soustraient au questionnement du Maire, usent d'une ambiance en victimisation qu'ils créent eux-mêmes.

De l'avis du Conseil et du Maire, et pour l'ensemble de la population, il reste aux services de gendarmerie d'étayer les preuves en arguments des diverses requêtes et plaintes, et à la justice de se prononcer. Nous n'entendons pas alimenter, ou prendre part à un débat qui doit rester confiné, en ce qui nous concerne, dans la phase d'instruction en place dans les services compétents.